

## ZAC La Fayette - Aliénation de terrain à la Société d'Équipement du Département du Doubs

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La Société d'Équipement du Département du Doubs a été chargée de l'aménagement de la ZAC La Fayette. A cet effet, la Ville doit lui céder un terrain de 17 ha 08 a 05, cadastré section EM n° 1 à 27, n° 42, 43, 45, 132, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 64 à 67, 69, 71 à 83, 101, 103, 105, 107, 109, 111, 112, 114, 116, 118, 125, et section EN n° 35, 47 à 55, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 159, 161, 202, 210, 211, 213, 215, 216, 219, 249, 251, 253 et 256.

Cette cession s'effectuera au prix de 698 000 F conformément au bilan de la ZAC La Fayette, approuvé le 7 novembre 1988.

La recette sera encaissée au chapitre 922/210.00501.30400.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette aliénation et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale en décide ainsi à l'unanimité.